



■
Pinède après incendie
(photo Ph. Martin,
collection Ecologistes
de l'Euzière).

L'épreuve du feu

La forêt méditerranéenne
en Languedoc

Roland Pécout



■
Paysage de garrigue reconquise par la pinède spontanée (collection O.D.A.C., Montpellier).

Cet article rend compte du travail de recherche effectué depuis quatre ans avec la D.R.A.C. (Patrimoine ethnologique) et l'O.D.A.C., Montpellier, sur *La garrigue languedocienne, l'imaginaire et les hommes*. Rapports publiés :

— *La garrigue, lieu du récit. Le Désert et l'Oasis*, 1989 ;

— *Les constructions en pierres sèches. Historique d'un savoir-faire et de ses représentations*, 1990 ;

— *Combattre le feu. Inscription sociale de la lutte contre les incendies de forêt*, 1991.

En préparation :

— *L'Espace et le Temps de la Garrigue, ou : Un domaine identitaire multiple, des usagers contradictoires*.

ENTRE CAUSSES ET CÉVENNES AU NORD, et plaine littorale au sud, les collines calcaires du Bas-Languedoc sont couvertes d'une formation végétale particulière, qui va de la lande au taillis, et du taillis à la forêt. Ces immenses étendues sèches, presque inhabitées, peuvent apparaître au premier regard comme le domaine d'une nature intacte... Ce sont pourtant des terres façonnées par l'usage agro-pastoral depuis fort longtemps, et qui ne sont redevenues « sauvages » que tout récemment.

Age du cuivre et âge du bronze ont constitué dans cette partie du sud un « Age des garrigues », selon l'expression consacrée par les préhistoriens. Ces civilisations construisaient des villages en pierres sèches dont les restes sont nombreux. Ce

sont elles qui les premières ont habité, utilisé, surpâturé la forêt méditerranéenne, et entamé sa dégradation. Ainsi est née la garrigue, dont les divers types (landes, «pelousses», couverts boisés) s'interpénètrent. Son nom vient du paysage dont elle a pris la place¹, et indique l'état stable naturel qu'elle manifesterait dans l'intervention de l'homme : c'est-à-dire une forêt « d'arbres de rochers », des chênes-verts aux feuilles persistantes, avec les associations végétales que leur couvert fait prospérer.

Pays d'arbres, ou pays d'hommes?

Face à l'ancienneté de ce milieu, on est tenté de rattacher tout ce que l'on voit à l'âge néolithique. Ainsi une conception « savante », popularisée au XIX^e siècle, battue en brèche depuis, mais survivant toujours à l'état de rumeur, attribue les ouvrages de pierres sèches qui quadrillent les garrigues, aux ancêtres fondateurs, aux pasteurs-néolithiques après lesquels tout serait resté inchangé. Or les « clapas » (murs faits de matériaux d'épierrement), les murets de soutènement, les délimitations d'anciennes parcelles, témoignent de la conquête des sols par des paysans des temps modernes. Les ruines plus anciennes sont arasées, ou transformées en monticules de pierres. Les « capitelles », cazelles, bories, ou cabanons pointus, ces constructions rondes, sans mortier, bâties en fausse voûte à encorbellement, illustrent une architecture vernaculaire qui apparaît au XVI^e siècle, et connaît son apogée au XVIII^e et jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Elles servaient aux cultivateurs et non pas aux bergers, accompagnant une mise en valeur intensive de l'espace et non son usage nomade.

La conception populaire « archaïsante » exprime une intuition : celle de la continuité des contraintes du milieu et d'un savoir-faire (l'usage de la pierre sèche), au-delà de la métamorphose des formes. En ce sens, elle est porteuse d'un savoir. Elle fonctionne comme un mythe fondateur.

D'un autre côté, c'est un verrouillage de la mémoire, la re-création-mythique de la garrigue comme une Arcadie, terre mystérieuse des bergers, monde des origines, protégé des à-coups de l'Histoire. Cet

imaginaire prend forme à la fin du XIX^e siècle, alors que la paysannerie pauvre des territoires marginaux, « rachalans » et « mazetiens », a abandonné ses maigres terres à la friche, alors que les « mazets », autrefois maisons des vignes et des champs, accèdent au statut de maisons de campagne, hauts lieux de la sociabilité dominicale.

La mémoire des Languedociens désormais urbanisés, occultait ainsi des siècles de travail rude, de conquête des sols, de ramassage des pierres, de cueillettes semi-industrielles. Dans les mazets des garrigues, autour des villes, les travaux firent place à la fête, l'art culinaire (c'est alors que se fixent les traditions de la cuisine régionale), les chansons (le répertoire des chansonniers des « mazets » et des « cabanons » fait encore partie de l'oralité d'Occ). Quant à la garrigue profonde, elle acquérait le prestige d'un Eden perdu.

En même temps, cette reconstruction a-historique s'ancrait dans la référence au pré-historique. La garrigue idéalisée, investie de nouveaux attraits, se préparait par là à devenir le territoire de loisirs et de ressourcement qu'elle est aujourd'hui.

Une forêt problématique

La garrigue, en fait, n'a rien d'intemporel. Elle a constamment varié entre la *silva*, le *saltus*, et l'*ager*, passant d'un état à un autre suivant les besoins en terres dus à la pauvreté ou à la pression démographique. Mais sur la longue durée, la *silva* renaissait de plus en plus difficilement, et par endroits faisait place à la lande.

A intervalles rapprochés, le déboisement pour le besoin des forges, la fabrication du charbon de bois, le traitement du cade (genévrier donnant une huile médicinale), du sumac (écorce tinctoriale) et du chêne à tanin, ou encore la récolte de fagots pour les boulangers, les coupes de bois pour le chauffage, pour les fours de verriers et de potiers, fragilisèrent un couvert boisé que le « droit d'usage » des communautés paysannes, à lui seul, ne mettait pas en danger.

Cette exploitation intensive n'était pas alors ressentie comme une atteinte au capital forestier. Car ici ce n'est pas exactement la forêt... Tout au long de l'Ancien Régime, les archives des Maîtrises des Eaux et

1. En langue d'oc: *garriga* vient de *garric*, qui désigne diverses variétés de chênes; de GAR: le rocher (radical pré-romain, celte, ou ibère selon Dauzat). Le chêne-vert se dit *èuse* (yeuse). Sur la description de la chênaie, voir Braun-Blanquet, 1936.



■ Troupeau en sous-bois à Viols-en-Laval (photo Jean Mansuy).

Forêts, les comptes rendus de Réformations des forêts royales, les actes privés, les procès, les règlements des Intendants, en témoignent avec une grande continuité. Les forêts que les Pouvoirs gèrent et font entretenir, celles qui donnent du bois d'œuvre, sont, en Languedoc, situées sur les contreforts des Cévennes et des Pyrénées, en climat atlantique ou dans l'étage montagnard. Les représentations populaires s'inscrivent, en creux, dans ce même relief: on n'appelait – et on n'appelle encore – «forêts», que les futaies humides, à la périphérie de la région méditerranéenne (Aigoual, montagne Noire, Saint-Ponais, Lodévois...). La garrigue apparaît donc comme un milieu naturel et un paysage autre que la campagne, autre que la forêt.

A la fin du XVIII^e siècle, Boissier de Sauvage définit, dans son *Dictionnaire languedocien-français*, la garrigue comme une «terre franche». Et c'est ce qu'elle est, depuis le Moyen Age: celle où l'usage l'emporte sur la propriété, où des pionniers, par vagues successives, se sont battus contre la friche; une «terre au noir», une économie marginale².

E. Le Roy Ladurie (1980) fait remarquer que dans les mythes et les rites popu-

laires, la garrigue peut fonctionner comme la forêt. C'est que sa cohérence s'est construite sur la perte, toujours frôlée mais jamais totale, de la forêt, et sur une fascination, celle de l'ascèse, de la traversée de la sécheresse, de la quête de l'eau. L'imaginaire de la garrigue relie, en les opposant, l'imaginaire de la forêt et celui du désert.

Un siècle de reboisement

La garrigue commence à (re)devenir forêt avec l'étape du reboisement. A partir du Second Empire, des «bâtisseurs de forêts» font renaître de prestigieuses futaies de montage, en y travaillant toute une vie, en mobilisant les populations, comme Georges Fabre à l'Aigoual. Dans les garrigues, quelques communes suivent cet exemple, et demandent aux Eaux et Forêts de reboiser leurs collines (Montferrier et Clapiers dans la périphérie de Montpellier: 1892).

Mais au début du XX^e siècle, ce sont les inondations catastrophiques et répétées qui posent crûment la «question forestière». On replante d'abord le cours supérieur des fleuves côtiers. Puis de proche en proche on s'intéresse aux garrigues. On recherche une correction des écarts climatiques, un ralentissement des vents, un

2. Sur les phases d'abandon et de conquête de la garrigue, comme sur les étapes de la constitution du paysage, voir l'ouvrage fondamental de Dugrand, 1964.

arrêt de l'érosion et du ravinement des sols. De nombreuses communes demandent la «soumission» de leurs landes au régime forestier. L'impulsion part des collectivités locales. Des campagnes diverses s'adressent à la société civile (cours de sylviculture créés dans les Ecoles normales, généralisation des pépinières scolaires...); l'Etat assume la fonction d'encadrement et de contrôle de cette action de longue haleine. Mais il s'investit peu dans son déroulement. Dans les années 20, une polémique s'engage entre les Commissions départementales de reboisement et le ministère de l'Agriculture. L'augmentation du nombre de forestiers, qui conviendrait à la croissance de la forêt, est refusée par l'Administration. Qu'importe, les départements (l'Hérault, le Gard, l'Aude) en formeront, en rétribueront. Plus tard, les Commissions départementales regrettent que le Fonds forestier national, établi entre 1946 et 1948 pour restaurer les forêts françaises, «oublie» les garrigues. Le malentendu, autant culturel qu'économique, persiste entre le centre – le pouvoir d'Etat et ses représentants – et la lisière méditerranéenne.

En 1966, la Commission départementale de reboisement de l'Hérault fait le bilan de quarante années d'activité. Son président, Jean Prioton, préconise «une véritable administration régionale». Il insiste en même temps sur la nécessité de «plus de civisme et plus de collaboration entre les communes». Ainsi cette démarche qui parcourt le siècle débouche sur une représentation large: volonté d'affirmation de resserrement des liens de proximité d'une part, volonté d'affirmation d'une communauté régionale de l'autre. Il s'agit non seulement de défendre une forêt, mais de défendre un pays. Dans les années suivantes, ces notions vont être d'un coup largement répandues.

De l'incendie régénérateur à l'incendie destructeur

Dans la même période, la Commission de reboisement mettait en cause «l'atavisme pastoral et l'obnubilation viticole» (1966). Outre le poids du centralisme en amont, il y avait, en aval, ces deux handicaps dus à la situation régionale. Ils sont tombés

entre les années 60 et les années 80, du fait de l'évolution des activités traditionnelles.

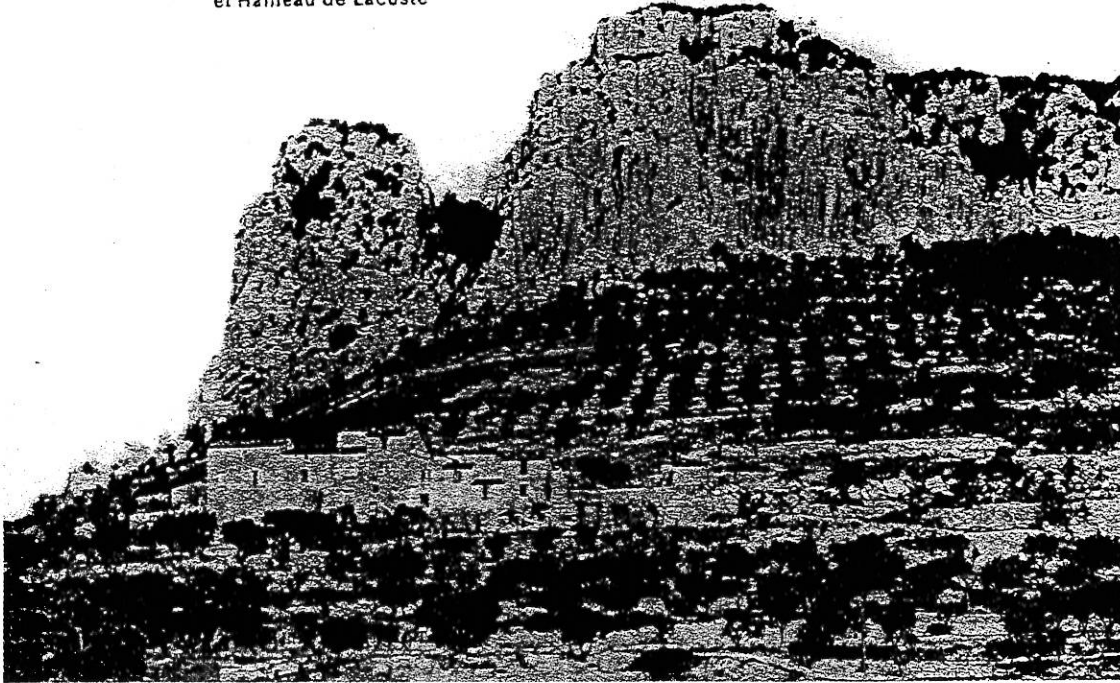
Au XIX^e siècle se cristallise l'opposition entre bergers et forestiers. Le reboisement contredit les habitudes pastorales, les fait évoluer sous une pression nouvelle. Ainsi, l'écobuage «de pâture» est toléré jusqu'aux années 30: les landes à kermès sont brûlées chaque année par les bergers, pour que pousse une herbe tendre. Mais souvent, la notion de lande est imprécise, on brûle aussi des taillis longeant les parcours. Et la garrigue, dont au surplus les jeunes pousses sont dévorées par moutons et chèvres, se régénère mal. Les éleveurs ont besoin de pâturages, l'incendie maîtrisé est leur allié. Ils tendent, comme dans tout le monde méditerranéen, à élargir le domaine de la lande au détriment de la forêt.

La symbiose – et la concurrence – entre les divers utilisateurs, maintenait les garrigues dans un équilibre apparent. Mais lorsque, entre les deux guerres, elles deviennent un espace déserté, le contrôle social de proximité ne s'exerce plus. C'est alors la loi et les règlements qui vont prendre la relève des «usages». Et cela en accord avec la nouvelle orientation forestière, et avec une nouvelle idée: les sites naturels et le paysage doivent être protégés. Ainsi l'écobuage, le feu «régénérateur», va être interdit pour les cantonniers, puis pour les bergers, puis strictement contrôlé pour les agriculteurs. Entre temps, les propriétaires de troupeaux avaient limité les déplacements de leurs bêtes, loué des forêts domaniales pour les y faire pâturer. Et avaient développé une argumentation et une pratique nouvelles: le pastoralisme bien compris est le meilleur allié des forestiers. Les moutons débroussaillent les sous-bois et servent à la prévention des incendies.

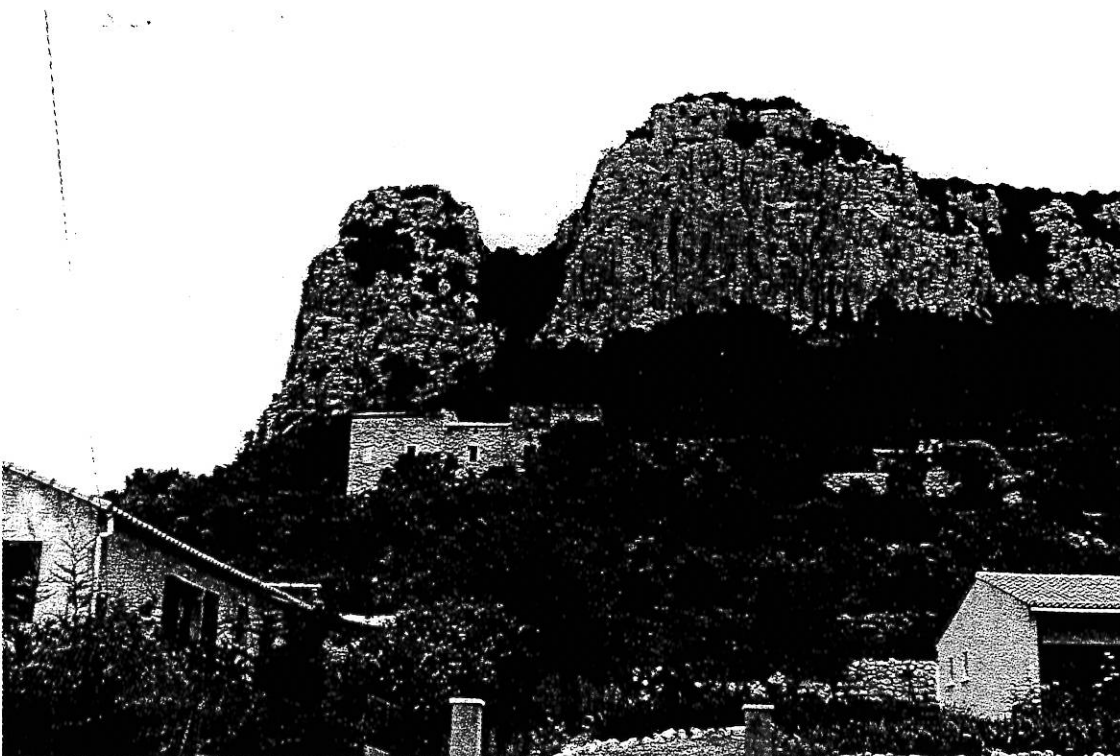
Dans les années 70-80, l'activité pastorale disparaît presque. Elle est aujourd'hui concentrée dans quelques troupeaux. Le pastoralisme n'est plus une charge pour la forêt, mais apparaît comme un protecteur de la forêt. Et les moutons nettoyeurs des sols sont intégrés à l'entretien de la garrigue.

L'«obnubilation viticole» a suivi une histoire parallèle. La monoculture de la vigne s'installe en Languedoc avec la

952. St-BAUZILE-du-PUTOIS (Hérault) — Le Rocher de Taurac
et Hameau de Lacoste



■
Rocher du Taurac,
hameau de Lacoste,
dans l'Hérault.
En 1910 les oliviers
dominent les
traversières, le mas
est habité, le système
fonctionne sur
l'agriculture (collection
A. Durvieux).



■
En 1990, le lieu est
colonisé par une
végétation de chênes-
verts et pubescents, et
de cyprès.
L'agriculture est
abandonnée, le mas
est devenu une
résidence secondaire
(photo A. Durvieux.
Centre d'écologie
fonctionnelle et évolutive
du CNRS, Montpellier -
Recherche sur l'évolution
écologique du paysage).

Révolution industrielle. Dans les années 1880, après la crise du phylloxéra, la vigne investit la plaine. Ce mouvement d'abandon des coteaux n'est donc pas concurrent, sur le terrain, du reboisement des garrigues. Mais il l'est culturellement, idéologiquement : installé dans la prospérité déclinante du « tout-viticole », le Languedoc ne s'intéresse à son patrimoine forestier que de loin, et par passades. Peu aidés par le pouvoir central, mal compris par les populations, les instigateurs du renouvellement forestier méditerranéen, qu'ils fussent élus, scientifiques, ou hommes de terrain, avaient fait pendant un demi-siècle figure de pionniers.

L'eau et le feu

Les années 60 bouleversent cette situation. Les activités traditionnelles de la garrigue se sont peu à peu éteintes. Les anciennes bergeries sont à l'abandon ; le pastoralisme s'est réduit, fixé. La viticulture en crise accélère sa reconversion. Seuls resteront ceux qui parient sur le vin de qualité. La vigne gagne à nouveau les coteaux et les terres ascétiques des collines.

Mais au-delà, c'est toute la vocation d'une région qui change. Le tourisme tend à devenir une industrie, en même temps qu'un modèle culturel qui s'impose à tous. Parallèlement, dans les villes, c'est l'explosion immobilière, la concentration de la population. Enfin, l'appel du Sud amène en Languedoc des nouveaux résidents venus de tout l'Hexagone. Dès lors, la garrigue va participer d'une autre image du Languedoc, et devenir une « nouvelle frontière » de la civilisation des loisirs.

La « Mission pour l'aménagement du littoral », à partir de 1965, effectuée avec l'Office national des forêts, des replantations paysagères (massif de la Gardiole). Les villages péri-urbains sont partout rejoints par la ville, les lotissements de villas s'insinuent dans les collines boisées. De tous les côtés, la nature se rapproche des zones d'habitation. Elle en devient donc plus menacée. Et plus nécessaire... L'utilisant comme espace de liberté et de découverte, les citoyens investissent le proche arrière-pays. Et celui-ci se met à remplir pour la région la double fonction d'une réserve naturelle, et d'une référence identitaire.

La croissance urbaine donne à la garrigue une nouvelle importance : mais c'est elle aussi qui va donner aux feux de forêts une gravité inégalée. Jusque-là, le fléau avait été l'inondation. Crues violentes des fleuves côtiers, « vidourlades » et « gardonnades », « coups » de l'Orb et de l'Hérault, avaient été craints pendant des générations avant de disparaître grâce au reboisement et à l'aménagement des cours d'eau.

Quelques années plus tard, ce sont les feux de forêts qui deviennent le souci majeur de l'été au Sud, pour plusieurs raisons :

- l'urbanisation a mis en contact la ville et la garrigue. Désormais, si la forêt brûle, les maisons peuvent brûler aussi. Des vies même sont menacées ;
- l'élargissement des chemins, la pénétration des véhicules (de loisir ou de travail) multiplient les risques d'incendie ;
- toute exploitation de la garrigue ayant disparu, le couvert végétal se développe. Mais par endroits il se fait si dense, qu'il en devient impénétrable. Nombre d'espèces végétales et animales, qui étaient adaptées à un milieu de clairière, sont menacées. Parallèlement, dans ces garrigues devenues maquis, les incendies se propagent plus vite ;
- enfin, par effet de retour, c'est le reboisement lui-même qui fragilise la forêt : pour des raisons de moindre coût, pour plus de rapidité de résultats, on a replanté en résineux³. Dans les terrains très appauvris, c'est, de plus, la seule façon de reconstituer une ambiance forestière, quitte à planter des feuillus par la suite. Or, les pinèdes sont beaucoup plus vulnérables au feu que les taillis de chênes-verts.

L'édifice des pouvoirs à l'épreuve du feu

Dans le sillage des mouvements sociaux nés de Mai 68, apparaissent des Comités de lutte contre les feux de forêts, d'abord en Provence, puis en Languedoc. Au croisement de la défense d'intérêts locaux, de la sensibilité régionaliste, et des interrogations écologiques, ils portent le débat dans la population⁴. Ils se réclament de l'urgence, contestent le fatalisme antérieur. Des moyens d'intervention plus efficaces sont demandés à la puissance publique. Il

3. Sur les 27 000 km² du territoire du Languedoc-Roussillon, un tiers est occupé par la forêt. Elle se compose de 460 000 hectares de feuillus et de 316 000 hectares de résineux. La forêt a progressé de 17 % entre 1980 et 1990 dans les quatre départements côtiers de la région. (Sources : Conseil régional Languedoc-Roussillon 1991.)

4. Revues *La Bugade et Lutte occitane*, années 1973 à 1978. (Section des périodiques, Centre international de documentation occitane, Béziers.)

s'agit de la mise en place d'un pôle critique et d'un groupe de pression, plus que de la prise en charge des problèmes de terrain.

Une décennie plus tard, la lutte contre les incendies de forêt s'est intensifiée, devenant un terrain où s'expérimente la nouvelle répartition des compétences dans le cadre de la décentralisation. L'Etat (par le moyen de l'Office national des forêts pour la gestion forestière, et de la Sécurité civile pour la lutte contre le feu), assume la direction des tâches. Les départements prennent en charge l'entretien des personnels (forestiers-sapeurs). Départements et régions s'occupent de la prévention (aide aux activités agro-pastorales qui peuvent protéger la forêt, campagnes de débroussaillage). Les Communautés européennes subventionnent des programmes régionaux à long terme. Enfin, dans une Entente interdépartementale, se concertent tous les partenaires, publics et privés. Se raccordant, à la base, à cette multiplicité de réseaux, les Comités communaux « feux de forêt » font la transition avec la société civile.

Les comités communaux « feux de forêt »

Les C.C.F.F. apparaissent dans les années 80. Ils sont constitués : « d'un président, d'un secrétaire, et d'une vingtaine de bénévoles au moins, placés sous la direction d'une personne compétente désignée par le maire.

« La présence au sein du groupe d'un enseignant, et si possible d'un technicien de la forêt et d'un pompier volontaire, est recommandée. Les volontaires réunis doivent avoir une parfaite connaissance du terrain qu'ils vont prendre en charge. Routes, pistes, points d'eau, lieux-dits; itinéraires de parcours bien définis, postes d'observation bien choisis. Ce point est fondamental, car qui mieux que les gens du pays, peut connaître aussi bien la forêt communale? » (Comités communaux, 1990).

En Languedoc, les C.C.F.F. apparaissent particulièrement actifs dans les zones péri-urbaines, là où l'urbanisation et la standardisation du cadre de vie amènent à la défense du paysage, à la recherche des références d'un « pays ». Les membres des

Comités concernés vivent la forêt méditerranéenne à la fois comme un territoire, et comme un patrimoine.

Les missions de reconnaissance et de surveillance des départs de feu, sont l'occasion d'une familiarité de groupe et d'une familiarité avec la forêt communale, et aident ainsi à intégrer les nouveaux arrivants. En cas d'incendie, les C.C.F.F. sont requis pour guider les pompiers et les secours, et pour aider à l'évacuation des maisons menacées. Ils sont également les représentants de l'intérêt collectif auprès des habitants de leur commune : ils incitent au débroussaillage, donnent des conseils de prudence aux promeneurs. Cette vigilance connaît une limite : il apparaît qu'une part importante des surfaces brûlées le sont à cause d'accidents ou d'imprudences dus à des machines au travail (étincelles de tronçonneuses, de tracteurs, d'engins de chantier, de trains...). Et les C.C.F.F. n'ont, pas plus que quiconque, prise sur ce risque technologique.

De nouvelles questions

Les Comités communaux « feux de forêt » peuvent être interprétés comme indices d'un mouvement plus large : l'apparition de nouveaux aspects de la citoyenneté, moins liés à l'Etat qu'aux communautés proches, plus « culturels » qu'administratifs, plus préoccupés de terrain que de discours. Parallèlement, une tentation a pu exister : celle d'une rigidité sécuritaire, lorsque l'idée d'une « guerre » contre le feu en amenait certains à vouloir « surveiller » tous les utilisateurs de la garrigue. Ce risque est-il dépassé? L'ensemble des Comités, en tout cas, le voudrait. « C'est la forêt qui est à surveiller. Pas ses usagers, dont nous faisons partie. Il s'agit d'informer, de tâcher de prendre en charge collectivement la garrigue. » Un certain type de civisme semble s'affirmer, à la lisière du politique et de l'associatif. A travers lui émerge un sentiment d'appartenance multiple : local, régional, et méditerranéen. A l'heure où dans la globalité sociale, les questions d'appartenance sont encore posées en terme d'unicité ou d'exclusion, il est intéressant de noter que dans ce contexte, les appartenances sont multiples, concentriques, et imbriquées.



■ Capitelle en pierres sèches dans la garrigue languedocienne (collection O.D.A.C., Montpellier).

Actuellement, la prévention des feux de forêts mobilisant plus largement les acteurs sociaux, une nouvelle interrogation passe au premier plan : l'étape suivante n'est-elle pas de s'attaquer aux causes profondes, c'est-à-dire à l'inflammabilité et à la combustibilité de la forêt ? En développant le feuillu (les chênes-verts), et en n'utilisant les résineux que de façon provisoire ou complémentaire. En multipliant les coupe-feux végétaux (vignes, pâtures, ou cultures). En reprenant la disposition traditionnelle, qui alternait les implantations agro-pastorales et les espaces boisés. En restaurant, enfin, un milieu qui n'est pas fait seulement d'arbres, mais où le minéral (murets de soutènement, « clapas », capitelles, restes mégalithiques) et le végétal, sont structurellement liés. Ces conceptions en sont à prendre corps. À des degrés divers, elles s'expriment par la voix des associations de défense de l'environnement, par des publications à vocation large (parc des Cévennes) ou à usage local (bul-

letins de communes, de foyers ruraux), par les programmes conjoints de la Région et des Communautés européennes (Programmes intégrés méditerranéens). C'est une remise en cause de la standardisation du paysage forestier. Il s'agit au départ d'écarter les dangers d'incendie. Mais il se révèle qu'on ne peut mieux le faire qu'en restaurant un environnement naturel complexe, dans ses diverses fonctions. Dès lors, ce paysage peut être perçu globalement, il devient « reconnaissable ». Il est un enjeu d'identité.

Dans l'« espace méditerranéen » où alternent les zones de collines, la plaine littorale, et le ruban des villes, la garrigue tient une place centrale, et pas seulement géographique. Elle est ressentie comme le désert où se chercher : un lieu de solitude et d'intense présence tel qu'en rend compte Max Rouquette (1980) ; un refuge pour les rebelles de l'Histoire (camisards, réfractaires à la conscription napoléonienne...) ; une image de la retraite où le

héros peut s'accomplir (légende fondatrice de Saint-Guilhem-le-Désert) ; on y rencontre, ou on y devient pour un temps, « le sauvage en personne » (Fabre, 1986).

Elle est aussi ressentie comme la forêt où se perdre. Les territoires boisés y étaient naguère résiduels, fragmentaires. Ils (re)trouvent le statut symbolique de forêt, milieu englobant, labyrinthique, « sauvage » et « fertile » à la fois. La fortune récente de l'expression « forêt méditerranéenne » en témoigne. Le rôle d'accueil des loisirs verts et le rôle de protection (du sol et des eaux...) comptent bien plus, pour cette forêt-là, qu'une rentabilité marchande.

Mais par-delà, ou à travers, l'opposition du sec et du boisé, la garrigue existe. Elle n'est pas seulement une « forêt méditerranéenne vouée à l'incendie et au reboisement », mais un ensemble en interaction de forêts, de zones viticoles et pastorales, de rochers et de landes. Elle existe et elle s'affirme. C'est dans sa complexité qu'elle représente un réservoir de mémoire et d'espace, et qu'elle donne aux villes de la Méditerranée leur profondeur de champ.

Références bibliographiques

- Braun-Blanquet J., 1936. *La forêt d'yeuse languedocienne*, Montpellier, Station internationale de géobotanique méditerranéenne et alpine.
- L'évolution des techniques de la construction à sec dans l'habitat en Languedoc du néolithique à la période contemporaine, 1983. Supplément à *L'Architecture vernaculaire*, n° 3, Paris, CERAV.
- Coste P. et P. Maerel, 1986. *Pierre sèche en Provence*, Forcalquier, Les Alpes de Lumière.
- Dugrand R., 1964. *La garrigue montpelliéraine. Essai d'explication d'un paysage*, Paris, PUF.
- Fabre D., 1986. « Le sauvage en personne », *Terrain* n° 6, pp. 6-18.
- Les Comités communaux « feux de forêt », 1990. Montpellier, Fédération départementale des Comités « feux de forêt ».
- La forêt et l'homme en Languedoc-Roussillon, 1984. Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon.
- Le Roy Ladurie E., 1980. *L'argent, l'amour et la mort en pays d'Oc*, précédé de *L'Histoire de Jean-l'ont-dit, roman languedocien (1756)*, édition occitane et traduction française par Philippe Gardy, Paris, Le Seuil.
- Prioton J., 1966. *L'œuvre de la Commission départementale de reboisement de l'Hérault, 1924-1960*, Montpellier, Conseil général de l'Hérault.
- Rouquette M., 1980. *Vert paradis*, traduction par A. Surre-Garcia, Paris, Le Chemin Vert.